Conseils et astuces

du Professeur Cisap

- Respecter le domicile et l'intimité des personnes chez qui vous travaillez.
- La confidentialité fait partie intégrante de la prestation d'aide.
- Présenter un justificatif lors de votre première intervention.
- Être à l'écoute des désirs et des rythmes des personnes auprès desquelles vous intervenez.
- Le 3977 est le n° d'appel national pour signaler tout acte de maltraitance envers les personnes vulnérables. Une équipe de professionnels écoutent et orientent les appels.
- Signaler aussi les comportements peu respectueux à votre égard.

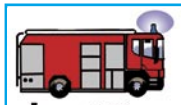

le : 18

le : 15

le : 17

NUMÉROS D'APPELS D'URGENCE

ou le : 112

3977

Services à la personne
Agence nationale

CISAP

Réseau de services à la personne

PRINCIPE PÉDAGOGIQUE & CONCEPTION ÉDITORIALE : AGEVILLAGE.COM - CONCEPTION ORIGINALE - PHICIA COMMUNICATION : 01 46 24 86 19 - ILLUSTRATION : FRANÇOIS SAN MILLAN. REPRODUCTION INTERDITE

La prestation d'aide

FICHES REPÈRES DU DOMICILE

Les bons gestes de Marie-Dom et Jean-Dom.

- **Faire connaissance**
- **Respecter l'autre et soi même**
- **Communiquer, comprendre**
- **Alerter**

Ces fiches repères sont disponibles sur www.servicesalapersonne.gouv.fr

Faire connaissance

OUI

Présentez-vous, faites connaissance avec la personne chez qui vous intervenez. On n'a jamais deux fois l'occasion de faire une bonne première impression.

DANGER

Respecter l'autre et soi même

OUI

Le domicile est un espace intime, soyez à l'écoute des habitudes. Organisez-vous pour éviter le stress.

DANGER

Communiquer, comprendre

OUI

Veillez à bien faire comprendre ce que vous voulez faire. N'imposez pas votre propre rythme.

DANGER

Alerter

OUI

Vol, abus de confiance, etc. : signalez immédiatement au 3977 tout acte de maltraitance avérée ou suspectée.

DANGER